

**Arrêté prorogatif DAJI/AP/2015/n°09
Portant prorogation de mandat**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises,
Vu l'élection des membres du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-Marseille représentant les usagers en date du 10 décembre 2013, pour une durée de 2 ans,

ARRÊTE

Article 1

Le mandat des membres du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-Marseille représentant les usagers dont les noms suivent est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux membres:

- Monsieur Augustin DE GRANDRY,
- Monsieur Franck LE NY,
- Madame Manon SILVAIN,
- Monsieur Nicolas MALTESE,
- Madame Sabrina MONTAGARD,
- Monsieur Pierre VANDEKERKHOVE,
- Madame Céline CHOUKROUN.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers de l'Université, à la diligence de la directrice générale des Services.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université